

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### Décision n° 002024\_090

Arrondissement de TORCY

***Objet : Contrat de maintenance et d'entretien des équipements d'aires de jeux de la commune par la société FORECO SAS.***

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n°02020\_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

**Vu** la proposition de contrat reçue le 16 décembre 2024 relative à la maintenance et l'entretien des équipements d'aire de jeux situées sur la commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS,

**Considérant** qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat proposé par la société FORECO SAS sise 56 rue Vauchèvre – 77115 BLANDY LES TOURS concernant l'entretien des équipements d'aires de jeux avec 2 passages par an dont 1 avec lavage haute pression de toutes les aires et retouches de peinture sur les jeux de moins de 2 ans. Le montant annuel du contrat s'élève à six mille euros TTC (6 000 euros TTC).

Article 2 : Le contrat est signé pour une durée d'un an, renouvelable tacitement au maximum 2 fois pour une durée d'un an. Il rentrera en vigueur à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025 inclus.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société FORECO SAS

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 19 décembre 2024  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

